



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR  
LES DISPOSITIFS DE VIDEOPROTECTION  
AUPRES DE FONDS INTERMINISTRIEL DE  
PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

**DÉCISION N° DM-21-028  
EN DATE DU 15 JANVIER 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité et son décret d'application modifié ;

**VU** la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme ;

**VU** la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

**VU** la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à l'extension des dispositifs de vidéo protection sur l'année 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ce projet pourrait être en partie financée par l'Etat, dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, à hauteur de 50 % du montant des travaux ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'une subvention pour l'équipement en vidéo-protection ;

## D É C I D E

**DE SOLLICITER** auprès de l'Etat une subvention de **88 933 € HT** pour procéder à l'extension des dispositifs de vidéo-protection sur l'année 2021 d'un montant global de **177 867€HT** afin de faire face aux enjeux de la sécurité.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210115-lmc1H8056H1-AR Date de réception en Préfecture : 15/01/2021 Date de Publication : 15/01/2021
---

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210115-lmc1H8056H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 15/01/2021  
Date de Publication : 15/01/2021